

COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

PROCES-VERBAL

Conseil communautaire du 10 Octobre 2022

Sur convocation en date du 4 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Ordre du jour :

- **Intervention de Réseau des Communes** : échange autour du numérique au service de la vie locale et de solutions pour développer l'attractivité de vos territoires et valoriser vos projets
- **CPHV** :
 - 1) Election du dixième membre du Bureau
 - 2) Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales
- **Complexe sportif à Morée** : Marché de transport des écoles 2022/2023
- **Ecomobilité** : Marchés de travaux
- **Développement Economique** :
 - 1) Aides économiques
 - 2) Projet de restaurant : Etude de faisabilité technique et financière, Etude de marché
- **Plateau multisports à Lignièrès** :
 - 1) Devis
 - 2) Demande de subvention au Département
- **Communication** : Agenda des loisirs 2023
- **Tourisme** : Comité Vallée du Loir à Vélo – désignation du représentant suppléant de la CPHV
- **Personnel CPHV** : Suppression / Création d'un poste d'assistant à l'enseignement artistique
- **Questions diverses**

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Monique Soria, Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre

Coyau, Nathalie Vitras, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Emile Thiolat, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Monique Soria à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Bruno Brych, Carole Barrault à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon, Alain Brunet à Bernard Pillefer, Katia Touzet à Gilles Volant, Laurent Borel à Sibylle De Beaudignies

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 8

Votants : 34

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Catherine MONNIER a été désignée secrétaire de séance.

Intervention de Réseau des Communes – Monsieur Pierre-Philippe LACROIX (Directeur Général) et Madame Laura CONTAMINE (Directrice Commerciale)

Laura CONTAMINE : Nous sommes prestataires de six des communes de votre territoire pour leurs sites internet, en plus de la CPHV. Nous avons mis en ligne il y a quelques mois la nouvelle version du site internet de la CPHV.

Nous venons échanger avec vous sur le thème du numérique au service du territoire. Quels sont les défis pour la communication de vos collectivités ?

Pierre-Philippe LACROIX : Réseau des Communes a une expérience de 15 ans avec aujourd'hui 1 700 collectivités (majoritairement des communes de moins de 1000 habitants) qui bénéficient de nos services. Ces communes font face à 3 défis liés à la communication numérique :

- Répondre aux enjeux de la ruralité avec la capacité à apporter des services et des informations à vos usagers, et attirer de nouveaux habitants en mettant en avant les atouts et les infrastructures du territoire,
- Répondre aux enjeux de la modernité. Les statistiques au niveau des collectivités partenaires montrent que 2/3 de vos usagers consultent le site internet sur des terminaux mobiles (smartphone, tablette, ...), y compris dans les communes rurales avec une population plutôt âgée. Il y a une multiplication des canaux. On ne consomme plus l'information de la même manière : applications, panneaux lumineux...
- Répondre aux enjeux de démocratie locale. On l'a vu pendant la période d'épidémie de COVID-19, il est important de pouvoir informer en temps réel, pour de la gestion de crise mais pas uniquement (relancer les usagers, animations...). Le numérique doit aussi donner les moyens aux citoyens de vous alerter.

Le site internet n'est pas seulement un outil qu'on nourrit d'informations, il permet de faire connaître votre territoire en essayant de projeter une image dynamique et mettre en lumière les différentes initiatives que vous pouvez mener.

C'est aussi une mémoire de votre activité locale. Parallèlement à l'instantanéité des réseaux sociaux, le site internet permet d'archiver et retrouver des informations clés – ce n'est pas toujours garanti par les réseaux sociaux. C'est aussi une opportunité de communiquer différemment que sur les réseaux sociaux, de manière plus approfondie, pour les usagers qui ont cette exigence.

Votre site internet est également un outil de productivité : il permet plus d'efficacité, de gagner du temps. Il permet de valoriser les actions entreprises par la collectivité. Les réseaux sociaux

permettent une information rapide mais sans contextualiser. Le site internet permet une information plus élaborée et pérenne.

Laura CONTAMINE : Nous avons fait un état des lieux de votre territoire. Les événements qui s'y tiennent ne sont pas toujours identifiables facilement sur internet.

Pierre-Philippe LACROIX : Chaque compte-rendu peut être une mine d'informations et d'actualités, et peut faire l'objet de plusieurs communications.

Laura CONTAMINE : On a recensé pour chacune de vos communes les outils activés. Une majorité de communes de votre territoire a une population de moins de 300 habitants. 15 des 23 communes n'ont pas de site internet. Nous travaillons déjà avec 6 communes, dont la commune de Pezou qui vient de mettre à jour son site internet. Une majorité des communes n'a donc pas encore de site internet. A contrario, la commune de Romilly-du-Perche (133 habitants) a son site internet. Même à cette échelle-là, on peut parler des réalisations et des projets. On arrive à mi-mandat et c'est l'occasion de faire le point sur les projets passés et à venir.

Pierre-Philippe LACROIX : Un site internet n'est pas forcément compliqué à mettre à jour. Il y a beaucoup de freins à créer un site internet, souvent par peur de n'avoir personne pouvant le mettre à jour. Nous accompagnons beaucoup de collectivités dans leur première expérience numérique via un site-vitrine, où on met en ligne une dizaine d'informations de base que les usagers ont besoin de connaître et qui permettent d'éliminer des coûts de téléphone et du temps de travail pour la secrétaire de mairie.

C'est important aussi d'exister sur internet. La plus petite commune ayant un site internet avec Réseau des Communes a une population de 38 habitants. Ils ont uniquement besoin de mettre à jour les actualités de base 3 à 4 fois par an. Il n'est pas nécessaire d'avoir une ambition folle au départ.

Laura CONTAMINE : Nous pouvons proposer un premier socle dénommé « Les essentiels de la communication ». C'est un site-vitrine avec peu de mises à jour nécessaires.

L'outil internet est complémentaire avec l'application mobile, et il y a la possibilité d'ajouter des fonctionnalités permettant de s'adapter à tous les profils.

Réseau des Communes peut aider à créer des synergies entre et dans les collectivités (mairie, adjoints, secrétaire de mairie...), par exemple sur la mise en ligne des actualités. Il est également possible de recevoir les demandes des usagers via des formulaires insérés au site, des signalements dans l'application. De même, des liens et ateliers communs entre collectivités peuvent être mis en place.

Nous avons aussi d'autres outils à proposer, par exemple :

- Outils liés à l'animation de territoire, pour la billetterie et les réservations, y compris pour des ateliers gratuits.
- L'espace collaboratif est très utile pour le partage entre élus, membres de commissions, partenaires extérieurs (maître d'œuvre, etc).
- Des formations en présentiel ou à distance, avec l'objectif de vous conseiller et de vous aider à mieux communiquer. Nous ne sommes pas un prestataire informatique. Nous pouvons effectuer l'installation de votre site internet clé-en-main, ou nous pouvons vous aider à élaborer votre site internet. Nous proposons aussi de réaliser des sondages d'administrés afin de mieux définir le site internet en accord avec leurs attentes réelles.

Nous nous adaptons à chaque collectivité en fonction de sa taille, de son budget et des moyens humains disponibles. On part de l'essentiel pour aller au sur-mesure. Des communes de 100 habitants ne vont pas avoir les mêmes moyens que celles de 1000 habitants.

Nous avons connaissance de vos échéances : vous êtes à mi-mandat et c'est le moment de communiquer sur vos actions alors que les prochaines élections sont dans trois ans.

On peut aussi accompagner les acteurs locaux (associations, commerces, entreprises) qui font vivre le territoire, sur leur site internet complet ou leur page-vitrine, dans le but de mieux mettre en valeur ceux qui font le développement économique, culturel, sportif, etc.

L'application mobile « Locality » vient compléter le site internet et est incluse dans l'abonnement pour le site internet sans surcoût, et sans qu'une double saisie soit nécessaire entre le site internet et l'application mobile. L'application permet notamment d'informer en temps réel les usagers via des notifications.

Pierre-Philippe LACROIX : Les collectivités clientes peuvent témoigner de notre professionnalisme et de notre réactivité, avec une gestion à distance. Nous menons des processus d'innovation chaque année qui permettent d'enrichir l'offre que nous vous proposons. Nous sommes ouverts au dialogue y compris par l'utilisation de sondages. On ne va pas démarrer une application sans consulter le client et voir avec lui quelles fonctionnalités il souhaite voir développer. En termes de coût, si de nouvelles communes deviennent adhérentes chez nous, vous pourrez bénéficier d'avantages (tarifs plus intéressants, formations, installations clé-en-main). Nous sommes parmi les entreprises les plus compétitives sur le marché au niveau du prix.

Alexandra CASSANT : A La Chapelle-Enchérie, nous utilisons déjà l'application IntraMuros. Est-ce équivalent à ce que vous proposez ?

Pierre-Philippe LACROIX : C'est très proche. L'avantage d'avoir le site internet chez nous, c'est que la même interface est utilisée pour le site internet, l'application et les panneaux lumineux. Si vous travaillez avec des concurrents comme Panneapocket ou IntraMuros, il faut vous reconnecter à une autre interface. Un abonnement à Réseau des Communes s'élève à 175,00 € HT à l'année pour les communes de moins de 1 500 habitants. Ces sites internet ne sont pas des sites génériques et sont adaptés aux besoins des collectivités. L'application est comprise dans cet abonnement, alors qu'une application peut coûter plusieurs centaines d'euros.

Un service est présent pour vous assister dans la gestion du site. Les délais d'intervention sont de 24 heures jours ouvrés, moins s'il y a une urgence. Les taux de satisfaction quant à nos interventions sont de l'ordre de 90 %. L'équipe mise en place est la même depuis plusieurs années, il y a donc une connaissance de l'historique du partenariat avec les collectivités, alors que les conseils municipaux et intercommunaux sont renouvelés régulièrement. C'est aussi un avantage de faire appel à nous, même si un élu aurait la compétence et le temps pour élaborer un site internet.

Pascal TRASSARD : L'application « Locality » est sur NEOPSE ?

Pierre-Philippe LACROIX : Tout à fait.

Pascal TRASSARD : La commune de Fréteval va y passer.

Pierre-Philippe LACROIX : Nous n'avons pas forcé les collectivités à faire la transition, parce qu'on croit à la pédagogie. On connaît votre rythme de travail et qu'il y a un temps de mobilisation des services. Un autre intérêt est que votre site actuel ne correspond pas tout à fait aux normes d'accessibilité pour terminaux mobiles. En passant à NEOPSE, l'image donnée sera plus positive et surtout les contenus seront plus lisibles sur les terminaux mobiles comme les tablettes et les

smartphones. Au départ, on laissait les clients faire l'installation par eux-mêmes en pensant que c'était facile. Depuis, on a développé des tutoriels vidéo et on propose des installations clé-en-main.

Pascal TRASSARD : La problématique c'est effectivement le temps. Déjà, j'ai mis beaucoup de temps pour créer notre premier site et j'avais beaucoup de temps. Maintenant, j'ai moins de temps et pour basculer sur le nouveau site c'est compliqué.

Pierre-Philippe LACROIX : La moitié de nos clients nous ont dit qu'ils comprenaient l'intérêt de passer à cette nouvelle version mais qu'ils n'avaient pas le temps de l'effectuer. On s'est donc réformé en interne, et on a développé ce service d'installation à prix coutant. Nous faisons travailler des développeurs pour maintenir vos anciennes versions, mais il y a des sites beaucoup plus contemporains que vos sites, que nous proposons par ailleurs. Ce sont ces sites internet qu'on a plutôt envie de valoriser. Notre intérêt est donc que nos 1700 clients passent progressivement à cette nouvelle version, parce que ce sont les codes contemporains. Quand vous allez avoir le RGPD accessibilité, on vous dira que votre site n'est pas dans une communication moderne. On peut vous accompagner à un coût compétitif, surtout si vous êtes plusieurs collectivités à vouloir faire la transition.

Par le passé on a tous été trop ambitieux. On peut déjà réfléchir à partir d'un site-vitrine : de quelles informations avez-vous vraiment besoin, et de même pour vos usagers. Il ne s'agit pas de se dire qu'il faut mettre une actualité toutes les semaines. Pariez plutôt sur une application où vous saisissez l'info qui sera ensuite notifiée aux usagers. Par contre, le site aura les informations de base, institutionnelles, qui ne demandent pas une mise à jour régulière. On peut donc concevoir une complémentarité entre les différents outils.

(Le diaporama, support de présentation, sera envoyé par mail aux communes accompagné d'un questionnaire)

ELECTION DU DIXIEME MEMBRE DU BUREAU DE LA CPHV

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 9 des statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, propose de procéder à l'élection du dixième membre du Bureau suite à la démission de Pierre BROUSSE.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Ont obtenu

Monsieur Thierry HERREY 34 voix

Monsieur Thierry HERREY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : NEANT

2022-DELIB-129 : Caisse d'Allocations Familiales **Convention Territoriale Globale**

Le Président rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) assure une mission de service public, verse des prestations familiales et conduit une politique d'action sociale familiale.

L'action de la Caf s'adapte aux besoins des territoires. Par son expertise, ses outils techniques et financiers, elle accompagne ses partenaires sur des champs d'intervention partagés, tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, le logement, le handicap, l'accompagnement social.

La Convention Territoriale Globale (Ctg) devient le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf, pour maintenir ou développer les services aux familles.

De grands axes ont été priorisés pour le territoire du Perche et Haut Vendômois, pour une durée de 4 ans :

A l'échelle communautaire :

Le logement

A l'échelle des communes et Sivos signataires :

La petite enfance

- Soutenir l'émergence de projets petite enfance (publics ou privés)

L'enfance-jeunesse

- Maintenir et consolider l'existant

L'animation de la vie sociale

- Maintenir l'existant
- Repérer les initiatives locales existantes qui pourraient éventuellement être reconnues « structure d'animation de la vie sociale »

Le soutien à la parentalité

- Soutenir les initiatives de soutien à la parentalité, proposées par des collectivités ou associations

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, les communes et les SIVOS signataires, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

2022-DELIB-130 : Complexe sportif intercommunal à Morée **Transport des élèves des écoles primaires et maternelles** **Marché de service**

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité d'assurer le transport des élèves des écoles maternelles et primaires du secteur du Haut Vendômois jusqu'au complexe sportif intercommunal à Morée, afin de donner le meilleur accès à la pratique des activités sportives par les enfants des écoles dans le cadre pédagogique de l'enseignement.

Suite à consultation, le Président propose de retenir l'entreprise **CARS SIMPLON – 41240 BEAUCE-LA-ROMAINE pour un montant de 8 588,93 € HT (TVA en sus)**, pour la période du 7 novembre 2022 au 14 avril 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir la société **CARS SIMPLON – 41240 BEAUCE-LA-ROMAINE** pour le transport des élèves des écoles maternelles et primaires du secteur du Haut Vendômois jusqu'au complexe sportif intercommunal à Morée, pour les activités sportives pratiquées dans le cadre pédagogique de l'enseignement, au coût total de **8 588,93 € HT (TVA en sus)** pour la période du 7 novembre 2022 au 14 avril 2023,
- **AUTORISE** le Président à passer commande et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2022-DELIB-131 : Ecomobilité

Marchés de travaux

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le résultat de la consultation d'entreprises engagée pour la réalisation des travaux d'aménagement de voies d'écomobilité sur le territoire de la CPHV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir les offres suivantes et **AUTORISE** le Président à signer les différents marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces se rattachant à ce dossier.

Lot 1 – Voirie – Réseaux divers

Le marché est approuvé pour un montant total de **416 078,08 € HT** pour le compte de l'entreprise **BARBOSA** – 41190 SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE, tranche ferme + tranches optionnelles n° 1 et 2 + PSE1.

Lot 2 – Signalisation

Le marché est approuvé pour un montant total de **65 905,15 € HT** pour le compte de l'entreprise **AZ EQUIPEMENT** – 37390 NOTRE-DAME D'OE, tranche ferme + tranches optionnelles n° 1 et 2 + PSE1.

2022-DELIB-132 : Développement Economique

Attribution d'une aide directe à l'entreprise Les Délices de Pam Laboratoire de pâtisserie à Fréteval

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu la demande de l'entreprise « Les Délices de Pam » dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique du 4 octobre 2022,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant de 5 000,00 € à l'entreprise « Les Délices de Pam » dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'aménagement d'un laboratoire de pâtisserie pour un montant de 39 997,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique à l'entreprise « Les Délices de Pam » d'un montant de 5 000 € dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'aménagement d'un laboratoire de pâtisserie,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de vérifier en 2022 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

2022-DELIB-133 : Développement Economique

Projet de restaurant – Auberge de la Tour à Fréteval

Etude de faisabilité technique et financière – Etude de marché

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le projet de réhabilitation du restaurant situé Place Pierre Genevée à Fréteval, dont l'activité est actuellement arrêtée.

Le Président propose d'effectuer une étude de faisabilité technique et financière ainsi qu'une étude de marché.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'effectuer une étude de faisabilité technique et financière pour le projet de réhabilitation du restaurant situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL,
- **ACCEPTE** la proposition de l'Agence d'Architecture Bour-Esquisse pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour un montant de 4 000,00 € HT,
- **DECIDE** d'effectuer une étude de marché,
- **ACCEPTE** la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher pour un montant de 2 600,00 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis et toutes les pièces relatives à ce dossier.

2022-DELIB-134 : Plateau multisports à Lignièrès

Devis – Etude géotechnique

Le Président rappelle le projet d'aménagement d'un plateau multisports sur la commune de Lignièrès, à proximité de la salle des fêtes. Le plateau sera similaire à ceux déjà existants sur le territoire communautaire.

Afin de réaliser une étude géotechnique sur le site choisi, la société MBE ENVIRONNEMENT – 41270 LA FONTENELLE a présenté un devis d'un montant de 1 125,00 € HT, soit 1 350,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de réaliser un plateau multisports sur la commune de Lignièrès,
- **ACCEPTE** le devis présenté par la société MBE ENVIRONNEMENT – 41270 LA FONTENELLE pour un montant de 1 125,00 € HT, soit 1 350,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

2022-DELIB-135 : Plateau multisports à Lignièrès

Devis – Plateau de jeux

Le Président rappelle le projet d'aménagement d'un plateau multisports sur la commune de Lignièrès, à proximité de la salle des fêtes. Le plateau sera similaire à ceux déjà existants sur sept autres communes de la CPHV.

Dans ce cadre, la société HUSSON – 68650 LAPOUTROIE a présenté un devis d'un montant de 38 993,00 € HT, soit 46 791,60 € TTC pour la fourniture et l'installation du plateau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de réaliser un plateau multisports sur la commune de Lignièrès,
- **ACCEPTE** le devis présenté par la société HUSSON – 68650 LAPOUTROIE pour un montant de 38 993,00 € HT, soit, 46 791,60 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

2022-DELIB-136 : Communication

Agenda des loisirs 2023

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'éditer un agenda des loisirs recensant les festivités et manifestations prévues sur le territoire de la CPHV, en complément de la diffusion de ces informations sur le site internet de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (www.cphv41.fr).

L'édition de ce document avait été suspendue depuis 2020 en raison des restrictions imposées par l'épidémie de COVID-19.

Pour réaliser l'édition 2023 de l'agenda des loisirs en 5 800 exemplaires, le Président présente le devis de l'IMPRIMERIE-GROUETS – 41100 VENDOME pour un montant de 1 250,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir l'offre d'IMPRIMERIE GROUETS – 41100 VENDOME pour un montant de 1 250,00 € HT pour réaliser l'impression de 5 800 exemplaires de l'Agenda des Loisirs 2023,
- **AUTORISE** le Président à passer commande et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2022-DELIB-137 : Tourisme

Vallée du Loir à vélo – Délégué suppléant au comité d'itinéraire

Le Président rappelle la délibération du 7 mars 2019 créant un comité de pilotage de la Vallée du Loir permettant de mutualiser les moyens humains et financiers pour la réalisation d'opérations d'aménagement, la création et la gestion de services et la promotion de la véloroute « La Vallée du Loir à Vélo ». Celle-ci est longue de 320 kilomètres, s'étendant d'Illiers-Combray (Eure-et-Loir) à Angers (Maine-et-Loire) en passant par le Loir-et-Cher et la Sarthe.

Ce comité de pilotage rassemble :

- la Région Pays de la Loire,
- les Départements d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, de la Sarthe, de Maine-et-Loire,
- le Syndicat Mixte du Pays Dunois,
- l'Office de Tourisme de Destination Vallée du Loir,
- les Communautés de Communes du Perche & Haut Vendômois, du Grand Châteaudun, de Baugeois Vallée, Anjou Loir et Sarthe,
- la Communauté d'agglomération Territoires vendômois et la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole.

Le Président indique que suite à la démission de Monsieur Pierre BROUSSE, il convient de désigner un représentant suppléant de la CPHV à ce comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** Monsieur Daniel BARILLEAU comme élu suppléant au Comité de pilotage de la Vallée du Loir à Vélo,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2022-DELIB-138 : Personnel CPHV

Suppression-Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe

Modification : Augmentation de la durée hebdomadaire de travail

Le Président propose aux membres du conseil communautaire la suppression/création du poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe afin d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de ce poste :

- suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non-complet (15/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps complet (20/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu l'avis favorable du comité technique qui s'est réuni le 12 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à 15/20^e à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **DECIDE** de créer le poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à 20/20^e à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** le Président à rédiger l'arrêté correspondant,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2022-DELIB-139 : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Prix de vente de livres

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre d'une vente-dédicace d'ouvrages écrits par Pierre COMBARNOUS, il convient de fixer le prix de vente des livres « Moi je veux vraiment savoir ce qu'est la mort » et « Moi je peux vraiment dire non au harcèlement ».

Le Président propose de fixer le prix de vente du livre de chacun de ces ouvrages à 11,90 € TTC l'unité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente de cet ouvrage à 11,90 € TTC l'unité,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2022-DELIB-140 : Plateau multisports à Lignièrès

Devis

Rapporter la délibération n° 2022-DELIB-128 du 19 septembre 2022

Le Président informe les membres du conseil communautaire que la délibération du 19 septembre 2022 relative aux devis pour les travaux d'aménagement du plateau multisports à Lignièrès doit être rapportée.

En effet, il est nécessaire de procéder à une nouvelle consultation pour la réalisation du terrassement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de rapporter la délibération n° 2022-128 du 19 septembre 2022 relative aux devis pour les travaux d'aménagement du plateau multisports à Lignièrès.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Ingrid VESPRINI : Pour répondre aux interrogations concernant le remboursement de la quote-part financière liée à l'organisation du Comice Agricole, je rappelle que la CPHV a délibéré sur ce point et qu'un modèle de délibération a été envoyé aux communes. Nous avons sollicité la DGFIP qui n'avait pas pu nous donner réponse dans les temps. L'imputation que la CPHV a utilisé n'était pas la bonne, mais le mandat administratif a malgré tout été pris en charge. Le versement a donc bien été effectué.

Vos communes doivent délibérer à leur tour, et nous vous avons adressé un courrier électronique pour que vous ayez toutes les informations nécessaires (imputation, modèle de délibération).

Alain BOURGEOIS : La délibération ne concerne que le versement à effectuer à la Société Départementale d'Agriculture (SDA). Sur les dépenses relatives à la partie festive, elles s'équilibrent à quelques euros près avec les recettes générées par l'événement.

Par ailleurs, la soirée de remerciements organisée pour les bénévoles le 29 septembre 2022 a coûté environ 3500 euros pour 300 repas. La SDA a participé au financement pour 1000 euros. Je vais faire le bilan définitif vers la mi-novembre pour solliciter le moins possible les communes.

Aurélien LEMOINE : Le Syndicat d'Eau Loir-Réveillon a désigné un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de canalisations qu'elle souhaite faire préalablement aux travaux d'aménagement de voies d'écomobilité menés par la CPHV. Il s'agit dans les deux cas du cabinet VIATEC, il devrait donc y avoir une bonne synchronisation. La permission de voirie a déjà été demandée au Département par le Syndicat d'Eau.

Manifestation :

Marché artisanal à Fréteval : Dimanche 16 octobre 2022.

Fête des arbres à Morée : Samedi 5 et Dimanche 6 novembre 2022.

Séance levée à 22h00

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Catherine MONNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Catherine Monnier".

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil communautaire du lundi 10 Octobre 2022

DELIBERATIONS - ELECTIONS	Décision du conseil communautaire
ELECTION DU DIXIEME MEMBRE DU BUREAU DE LA CPHV	Voir Procès-Verbal d'Election
2022-DELIB-129 : Caisse d'Allocations Familiales Convention Territoriale Globale	Approuvée à l'unanimité
2022-DELIB-130 : Complexe sportif intercommunal à Morée Transport des élèves des écoles primaires et maternelles – Marché de service	Approuvée à l'unanimité
2022-DELIB-131 : Ecomobilité Marchés de travaux	Approuvée à l'unanimité
2022-DELIB-132 : Développement Economique Attribution d'une aide directe à l'entreprise Les Délices de Pam Laboratoire de pâtisserie à Fréteval	Approuvée à l'unanimité
2022-DELIB-133 : Développement Economique Projet de restaurant – Auberge de la Tour à Fréteval Etude de faisabilité technique et financière – Etude de marché	Approuvée POUR : 31 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2
2022-DELIB-134 : Plateau multisports à Lignièrès Devis – Etude de sol	Approuvée à l'unanimité
2022-DELIB-135 : Plateau multisports à Lignièrès Devis – Plateau de jeux	Approuvée à l'unanimité
2022-DELIB-136 : Communication Agenda des loisirs 2023	Approuvée POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
2022-DELIB-137 : Tourisme Vallée du Loir à vélo – Délégué suppléant au comité d'itinéraire	Approuvée à l'unanimité
2022-DELIB-138 : Personnel CPHV Suppression-Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe – Modification : Augmentation de la durée hebdomadaire de travail	Approuvée à l'unanimité
2022-DELIB-139 : Médiathèque La Fonderie à Fréteval Prix de vente de livres	Approuvée à l'unanimité
2022-DELIB-140 : Plateau multisports à Lignièrès Devis – Rapporter la délibération n°2022-DELIB-128 du 19 septembre 2022	Approuvée à l'unanimité

Date de mise en ligne : 09/11/2022